Travaux de la Commission permanente de révision

Rapport au 31 mars 2002

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Dans le présent document la forme masculine
désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal – 2002
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque du Canada
ISBN 2-550-39301-5

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction 1

2. La Commission permanente de révision 3

3. Historique et mandat 5

4. Des changements législatifs 5

5. Structure et fonctionnement 6

6. Travail effectué et décisions rendues 7

7. Aspect financier des travaux de la Commission permanente de révision 10

8. Conclusion 13

Annexe 1 15

Tableau sur l'état des travaux

102-05266/

1. INTRODUCTION

J'ai déposé l'an dernier à l'Assemblée nationale un premier rapport des travaux de la Commission permanente de révision au 31 mars 2001. C'était un engagement ad hoc que j'avais pris auprès des membres du Comité consultatif pour cette année-là. Je crois opportun de transmettre aujourd'hui, aux membres du Comité consultatif, la mise à jour de ce rapport au 31 mars 2002.

Comme l'an dernier, ce rapport est principalement axé sur les travaux réalisés et les coûts engendrés depuis le début de la Commission en octobre 1999. Il fait également état des amendements à la Loi électorale touchant la Commission.

Somme toute, une année pendant laquelle le travail s'est poursuivi et qui a connu des modifications législatives visant à faciliter les interventions de la Commission auprès des électeurs pour mieux les servir.

Marcel Blanchet
Directeur général des élections
Président de la Commission de la représentation électorale

2. LA COMMISSION PERMANENTE DE RÉVISION

MEMBRES :

Président	Monsieur Claude Maranda
Parti Libéral (PLQ)	Madame Diane Larose
Parti Québécois (PQ)	Monsieur Christian Larivière

REPRÉSENTANT AGRÉÉ :

Action démocratique du Québec (ADQ/ÉMD)	Monsieur Yves Gélinas

SECRÉTARIAT :

Responsable	Madame Thérèse Paquet

La Commission siège à Québec. Elle est composée de trois membres dont un président choisi et nommé par le Directeur général des élections (DGE). Les deux autres membres sont nommés à partir de deux listes d'au moins cinq noms transmises par les chefs des deux partis politiques qui se sont classés premier et deuxième lors de la dernière élection générale.

Mentionnons, de plus, que le quorum est de deux membres, que le président a un vote prépondérant et que le DGE a agréé un représentant de l'ADQ/ÉMD en respect de l'article 40.12.18 de la Loi électorale. Celui-ci participe aux délibérations mais n'a pas le droit de vote.

ONT ÉTÉ MEMBRES DE LA COMMISSION :

Monsieur Henri Gariépy	Janvier 2001 à juin 2001	Président
Monsieur Robert Hubert	Octobre 1999 à décembre 2000	Président
Madame Stéphanie Cashman-Pelletier	Octobre 1999 à mars 2001	PQ

A ÉTÉ REPRÉSENTANT AGRÉÉ :

Monsieur Cainnech Lussiaà-Berdou	Octobre 1999 à juin 2001	ADQ/ÉMD

3. HISTORIQUE ET MANDAT

La Commission permanente de révision a été mise sur pied le 14 octobre 1999 à la suite d'amendements apportés à la Loi électorale par le projet de loi n° 1 « Loi concernant l'obligation pour l'électeur d'établir son identité au moment de voter et modifiant d'autres dispositions législatives en matière électorale » (1999 ch. 15) sanctionné le 19 juin 1999.

Elle a été instituée afin d'assurer de façon continue la mise à jour de la liste électorale permanente. Son rôle consiste à analyser les dossiers que le DGE lui soumet compte tenu des difficultés rencontrées lors de la mise à jour des renseignements concernant les électeurs inscrits sur la liste électorale permanente.

Comme le principal partenaire du DGE dans la mise à jour de la liste électorale permanente est la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), le DGE a confié en priorité à la Commission les dossiers des électeurs non recoupés. Ce sont les dossiers des électeurs dont l'identité n'a pu être retrouvée dans le fichier de la RAMQ et, par conséquent, pour lesquels le DGE n'est pas en mesure de recevoir, le cas échéant, les changements d'adresse et les avis de décès.

Il va sans dire que plus les années passent depuis l'inscription de ces électeurs au fichier du DGE, certains depuis le dernier recensement de 1995, plus la probabilité qu'ils ne soient plus inscrits à la bonne adresse pour l'exercice de leur droit de vote est élevée.

Le DGE a donc demandé à la Commission permanente de révision de rendre une décision après avoir recherché dans chacun des dossiers soumis les causes de l'absence de recoupement. Selon le cas, il peut s'agir notamment d'une erreur commise lors de l'inscription initiale de cette personne à l'un des deux fichiers (du DGE ou de la RAMQ) ou de l'inscription d'une donnée différente de leur identité dans l'un des fichiers, par exemple l'utilisation du nom de femme mariée plutôt que du nom à la naissance.

4. DES CHANGEMENTS LÉGISLATIFS

Des amendements à la Loi électorale ont été adoptés le 20 décembre 2001 avec le projet de loi n°1 « Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives » (2001,ch. 2). Certains de ces amendements, directement reliés au travail de la commission, ont été adoptés à la suite de recommandations de la Commission inscrites au rapport de l'an dernier.

C'est ainsi que les délais légaux pour l'avis d'intention transmis à l'électeur (*LE* 40.12.14) et pour l'avis de décision transmis à l'électeur (*LE* 40.12.17) ont été réduits de trente à vingt jours.

De plus, lorsque l'information concernant l'électeur visé provient d'un occupant, d'un parent, ou d'un colocataire, la Commission peut dorénavant transmettre directement un avis de décision (DGE-22.5), sans avis d'intention (DGE-27.2).

Un amendement permet également à la Commission de signifier par courrier recommandé ou certifié ou par les agents réviseurs les avis d'intention (DGE-27.2) et les avis de décision (DGE-22.5), alors que cette signification se faisait auparavant strictement par agent réviseur.

5. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

Pour réaliser ses travaux, la Commission permanente de révision a utilisé des équipes d'agents réviseurs dans les circonscriptions électorales où elle a oeuvré. Ces agents réviseurs sont recommandés par les chefs des deux partis politiques qui se sont classés premier et deuxième dans la circonscription électorale visée lors de la dernière élection.

Après avoir reçu une formation adaptée aux travaux de la Commission permanente, les directeurs du scrutin sont appelés pour leur part à nommer et à former les agents réviseurs. Ils assurent également un suivi administratif de leurs travaux.

Le nombre d'intervenants impliqués dans ces travaux et l'éloignement physique ont nécessité une planification rigoureuse et la mise en place d'outils visant à assurer un travail de qualité. Une vidéo et un manuel d'instructions à l'intention des agents réviseurs ainsi que des études de cas ont été élaborés et permettent aux directeurs du scrutin de les soumettre aux agents réviseurs lors de leur formation.

Pour s'assurer d'une bonne compréhension du travail à effectuer par les agents réviseurs, une procédure de rétroaction a été établie pour permettre de clarifier, après deux jours de travaux dans la circonscription, certains points qui, incompris, peuvent compromettre l'efficacité des travaux de la Commission. Par exemple, au cours de ce contrôle, la Commission s'assure que les agents réviseurs ont compris toute l'importance de rechercher avec l'électeur visité tous les écarts existant entre son identité sur la liste électorale permanente et celle qui est inscrite sur sa carte d'assurance maladie du Québec. Ce contrôle permet de s'assurer que tous les renseignements obtenus sont bien consignés de façon à ce que la Commission soit en mesure de rendre les décisions appropriées.

Enfin, la Commission est dotée d'un secrétariat permanent qui a la responsabilité de suivre l'évolution de chaque dossier et de répondre notamment aux appels des électeurs à la suite des messages laissés par les agents réviseurs dans le cadre de leur vérification. Ce secrétariat dispose d'un outil bureautique qui permet à la Commission de transmettre aux électeurs visés les avis prévus dans les délais fixés par la loi.

Dans le fonctionnement de la Commission, il est important de tenir compte du déroulement de certains scrutins durant lesquels la Commission ne peut agir. Ce fut notamment le cas lors d'élections partielles provinciales ou durant les élections municipales du 4 novembre 2001 alors que 604 municipalités , incluant la nouvelle Ville de Montréal, ont été touchées dans 96 circonscriptions, nécessitant de suspendre les travaux de la Commission à ces endroits lorsque cela s'appliquait.

Un autre élément dont il a fallu tenir compte dans la planification des travaux de la Commission en 2001-2002 a trait aux concours de recrutement de 51 directeurs du scrutin qui se sont déroulés durant cette période. Certains travaux ont dû être suspendus ou nécessiter un ajustement de calendrier pour tenir compte de cet élément.

6. TRAVAIL EFFECTUÉ ET DÉCISIONS RENDUES

Alors que de la mi-octobre 1999 à la fin mars 2001, le Directeur général des élections avait transmis à la Commission permanente de révision 35 283 dossiers répartis dans 123 des 125 circonscriptions électorales, 1787 dossiers ont été ajoutés pour les circonscriptions électorales restantes, soit Mercier et Ungava pour un total de 37 070 dossiers d'électeurs non recoupés transmis à la Commission.

Les travaux de la Commission dans la circonscription de Mercier avaient été suspendus, conformément à la loi, en raison de l'élection partielle du 9 avril 2001. Quant aux dossiers de la circonscription d'Ungava, ils n'avaient pas été transmis à la Commission vu les mesures spéciales que le DGE désirait étudier plus en détail avant de les faire traiter par la Commission.

De ces 37 070 dossiers, 30 761 ont fait l'objet d'un traitement complet et sont fermés. La Commission a donc pu fermer à ce jour 83 % des dossiers qui lui ont été soumis. Outre des dossiers pour lesquels un règlement a été possible par une commission de révison locale à l'occasion d'un scrutin, un dossier est fermé dans les trois cas suivants:

- l'électeur, un parent ou une personne qui cohabite a donné à la Commission les renseignements requis permettant son recoupement à la RAMQ; on peut alors distinguer dans les statistiques, les dossiers qui ont fait l'objet d'une décision de correction à la liste électorale permanente (LEP) et ceux qui n'ont pas fait l'objet d'un changement à la liste électorale permanente. Ce sont alors les cas qualifiés de «statu quo» à la liste électorale permanente, mais pour lesquels l'information recueillie peut quand même permettre un recoupement entre les deux fichiers;

- l'électeur a été radié de la liste électorale permanente pour un des motifs suivants : n'habite plus à cette adresse et sa nouvelle adresse demeure inconnue, double inscription résolue (doublon), décès, n'a pas la qualité d'électeur, adresse inexistante, à la demande de l'électeur ou curatelle.

- les renseignements obtenus lors de la visite des agents réviseurs confirment qu'il sera impossible de recouper l'électeur avec le fichier de la RAMQ. Il peut s'agir d'un électeur non inscrit à la Régie de l'assurance maladie du Québec, par exemple un militaire.

Le tableau sur l'état des travaux inclus à l'annexe 1 présente les données sur l'avancement des travaux dans chacune des circonscriptions. Outre les circonscriptions où le travail est terminé ou très avancé, le lecteur peut constater que les travaux ne sont pas débutés dans certaines circonscriptions. Certaines autres n'ont fait l'objet que de travaux préliminaires de la part de la Commission.

L'ensemble de ces données doivent être lues dans la perspective d'une constante évolution. Certains dossiers peuvent ne pas avoir été traités par la Commission, mais le nombre d'électeurs toujours non recoupés peut varier notamment à cause d'élections partielles provinciales ou d'élections municipales.

Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que, sauf lorsque la tenue d'élections ou de concours de recrutement de directeurs du scrutin évoqués précédemment ont touché les travaux de façon importante, la priorité a été donnée aux circonscriptions où le nombre d'électeurs non recoupés était supérieur à cent.

Les pourcentages globaux à la fin de ce même tableau font état du pourcentage de corrections et de radiations effectuées par rapport à l'ensemble des 37 070 dossiers transmis à la Commission.

Le tableau qui suit illustre notamment le pourcentage des corrections et des radiations par rapport aux dossiers fermés.

RÉPARTITION DES DOSSIERS TRAITÉS ET FERMÉS :

Dossiers traités et fermés	**30 761**	**100 %**
Radiations	**13 253**	**43,08 %**
Corrections à la LEP	**10 450**	**33,97 %**
Statu quo à la LEP	**6 010**	**19,54 %**
Non recoupables *	**1 048**	**3,41 %**
* ex : pas de NAM ou refus de collaborer		

On peut y constater que 54 % des cas (34 % de corrections et 20% de statu quo) concernent des dossiers dont les renseignements recueillis ont conduit la Commission à rendre une décision afin que soit tenté un recoupement. C'est une statistique intéressante au regard des 43 % de radiations et des quelque 3 % d'électeurs non recoupables.

Les tableaux qui suivent permettent par ailleurs de constater les motifs des décisions de corrections et de radiations de manière plus détaillée.

MOTIFS DES DÉCISIONS DE CORRECTION :

Corrections à la LEP	**10 450**	**100 %**
Corrections date de naissance	**3 576**	**34,22 %**
Corrections nom	**2 295**	**21,96 %**
Corrections prénom	**2 099**	**20,09 %**
Ajouts nom à la naissance	**1 420**	**13,59 %**
Inversions nom / prénom	**575**	**5,50 %**
Correction sexe	**396**	**3,79 %**
Inversions date de naissance	**89**	**0,85%**

MOTIFS DES DÉCISIONS DE RADIATION :

Radiations apportées	**13 253**	**100 %**
N'habite plus à cette adresse	**10 584**	**79,86 %**
Doublon résolu	**1 722**	**12,99 %**
Décès	**700**	**5,28 %**
N'a pas la qualité d'électeur	**97**	**0,73 %**
Adresse inexistante	**74**	**0,56 %**
À la demande de l'électeur	**60**	**0,45 %**
Curatelle	**16**	**0,12 %**

Si le degré d'avancement des travaux de la Commission est analysé sous l'angle du nombre de circonscriptions, on constate que 77 circonscriptions sont à des degrés divers de traitement. Ainsi, 48 circonscriptions n'ont fait l'objet d'aucun traitement par les agents réviseurs au 31 mars 2002.

7. ASPECT FINANCIER DES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DE RÉVISION

Les tableaux ci-dessous présentent pour leur part la répartition des dépenses effectuées pour les travaux de la Commission. La première colonne présente les dépenses depuis le début de la Commission jusqu'au 31 mars 2001 telles qu'au rapport de l'an dernier.

La deuxième colonne fait état des dépenses pour l'exercice financier du 1er avril 2001 au 31 mars 2002, alors que la troisième colonne présente le total des dépenses depuis le début de la Commission.

Divers éléments peuvent expliquer la moyenne des coûts sur une base mensuelle dans la dernière année par rapport aux 17,5 premiers mois. Mentionnons d'abord le fait que les dépenses des premiers mois étaient faibles au regard des frais dans les circonscriptions compte tenu du travail administratif d'organisation qui était effectué pour mettre la Commission sur pied. Par ailleurs, le travail effectué en 2001-2002 dans les circonscriptions à grandes étendues comme Ungava avec un grand nombre d'électeurs non recoupés peut ajouter en partie à l'explication des coûts moyens.

	Du 14 octobre 1999 au 31 mars 2001	Du 1er avril 2001 au 31 mars 2002	TOTAL DES DÉPENSES AU 31 MARS 2002
FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION			
Rémunération (président, réviseurs, permanents et occasionnels)	346 831,54 $	262 122,29 $	608 953,83 $
Part de l'employeur	25 241,10 $	13 661,10 $	38 902,20
Autres frais	32 829,53 $	16 548,96 $	49 378,49
Frais de déplacement	658,90 $	0,00 $	658,90 $
TOTAL	405 561,07 $	292 332,35 $	697 893,42 $
DÉPENSES DANS LES CIRCONSCRIPTIONS			
Rémunération (Directeurs du scrutin et agents réviseurs)	246 443,65 $	178 607,33 $	425 050,98 $
Part de l'employeur	17 935,24 $	20 010,13 $	37 945,37 $
Frais de déplacement	23 628,16 $	76 251,49 $	99 879,65 $
Autres frais	400,65 $	1 222,98 $	1 623,63 $
TOTAL	288 407,70 $	276 091,93 $	564 499,63 $
Grand total	693 968,77 $	568 424,28 $	1 262 393,05 $
Coûts par mois	39 655,36 $	47 368,69 $	44 294,49

8. CONCLUSION

Cette mise à jour des travaux de la Commision a été centrée sur ses décisions mais nous avons également fait état du processus organisationnel au regard principalement de la suspension des travaux lors de scrutins municipaux ainsi que d'élections partielles.

Le présent rapport fait état de résultats qui permettent d'être optimistes pour la suite des événements. Le contexte apparaît favorable pour que la Commission soit saisie de nouveaux dossiers.

L'amélioration de la gestion des travaux pour un meilleur service à l'électeur demeure une préoccupation constante. À titre d'exemple, la Commission doit suspendre ses travaux, selon l'article 40.12.22, dans le cas d'un référendum visé par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (Chapitre E-2.2).

Cette norme s'appliquant également pour la tenue de registre, il est importrant alors d'être informé de la date à laquelle se termine le processus si le référendum n'a pas lieu. Ainsi des amendements seront soumis au législateur de façon à ce que les informations soient aisément disponibles à la Commission pour permettre que l'électeur ne soit pas incommodé par des inconvénients administratifs.

ANNEXE I

TABLEAU

SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX

État des travaux au 31 mars 2002 de la commission permanente de révision concernant les électeurs non recoupés.
Pour l'ensemble des circonscriptions

		Décisions prises par la commission permanente de révision													
Circonscription	Dossiers transmis à la CPR	Corrections apportées à l'inscription nombre	%	Statu quo à la LEP nombre	%	Radiations nombre	%	Électeurs non recoupables* nombre	%.	Dossiers traités par la CPR nombre	%	Dossiers non terminés nombre	%	Électeurs toujours non recoupés nombre	%
Abitibi-Est	90	9	10,0%	19	21,1%	7	7,8%	0	0%	35	38,9%	55	61,1%	57	63,3%
Abitibi-Ouest	97	6	6,2%	25	25,8%	6	6,2%	2	2%	39	40,2%	58	59,8%	57	58,8%
Acadie	926	423	45,7%	133	14,4%	359	38,8%	11	1%	926	100,0%	0	0,0%	30	3,2%
Anjou	221	88	39,8%	38	17,2%	90	40,7%	5	2%	221	100,0%	0	0,0%	16	7,2%
Argenteuil	293	85	29,0%	66	22,5%	59	20,1%	10	3%	220	75,1%	73	24,9%	100	34,1%
Arthabaska	37	2	5,4%	2	5,4%	5	13,5%	0	0%	9	24,3%	28	75,7%	12	32,4%
Beauce-Nord	89	11	12,4%	9	10,1%	4	4,5%	1	1%	25	28,1%	64	71,9%	63	70,8%
Beauce-sud	95	3	3,2%	4	4,2%	4	4,2%	0	0%	11	11,6%	84	88,4%	61	64,2%
Beauharnois-Huntingdon	138	32	23,2%	56	40,6%	34	24,6%	3	2%	125	90,6%	13	9,4%	24	17,4%
Bellechasse	38	1	2,6%	2	5,3%	3	7,9%	0	0%	6	15,8%	32	84,2%	28	73,7%

* Électeurs non recoupables "représentent les électeurs militaires, membres de la GRC ou électeurs qui refusent de collaborer"

État des travaux au 31 mars 2002 de la commission permanente de révision concernant les électeurs non recoupés.
Pour l'ensemble des circonscriptions

		Décisions prises par la commission permanente de révision													
Circonscription	Dossiers transmis à la CPR	Corrections apportées à l'inscription nombre	%	Statu quo à la LEP nombre	%	Radiations nombre	%	Électeurs non recoupables* nombre	%.	Dossiers traités par la CPR nombre	%	Dossiers non terminés nombre	%	Électeurs toujours non recoupés nombre	%
Berthier	105	27	25,7%	25	23,8%	40	38,1%	7	7%	99	94,3%	6	5,7%	13	12,4%
Bertrand	96	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	96	100,0%	72	75,0%
Blainville	72	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	72	100,0%	37	51,4%
Bonaventure	97	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	97	100,0%	79	81,4%
Borduas	55	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	55	100,0%	40	72,7%
Bourassa	230	71	30,9%	41	17,8%	110	47,8%	5	2%	227	98,7%	3	1,3%	18	7,8%
Bourget	338	63	18,6%	49	14,5%	33	9,8%	2	1%	147	43,5%	191	56,5%	199	58,9%
Brome-Missisquoi	163	39	23,9%	28	17,2%	63	38,7%	6	4%	136	83,4%	27	16,6%	38	23,3%
Chambly	175	28	16,0%	29	16,6%	9	5,1%	6	3%	72	41,1%	103	58,9%	113	64,6%
Champlain	80	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	80	100,0%	47	58,8%

* Électeurs non recoupables "représentent les électeurs militaires, membres de la GRC ou électeurs qui refusent de collaborer"

État des travaux au 31 mars 2002 de la commission permanente de révision concernant les électeurs non recoupés.
Pour l'ensemble des circonscriptions

		Décisions prises par la commission permanente de révision													
Circonscription	Dossiers transmis à la CPR	Corrections apportées à l'inscription nombre	%	Statu quo à la LEP nombre	%	Radiations nombre	%	Électeurs non recoupables* nombre	%.	Dossiers traités par la CPR nombre	%	Dossiers non terminés nombre	%	Électeurs toujours non recoupés nombre	%
Chapleau	139	0	0,0%	1	0,7%	5	3,6%	20	14%	26	18,7%	113	81,3%	88	63,3%
Charlesbourg	372	202	54,3%	89	23,9%	68	18,3%	13	3%	372	100,0%	0	0,0%	17	4,6%
Charlevoix	49	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	49	100,0%	47	95,9%
Châteauguay	258	130	50,4%	55	21,3%	62	24,0%	8	3%	255	98,8%	3	1,2%	19	7,4%
Chauveau	371	97	26,1%	86	23,2%	81	21,8%	107	29%	371	100,0%	0	0,0%	93	25,1%
Chicoutimi	272	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	272	100,0%	143	52,6%
Chomedey	892	388	43,5%	184	20,6%	233	26,1%	12	1%	817	91,6%	75	8,4%	118	13,2%
Chutes-de-la-Chaudière	89	0	0,0%	1	1,1%	0	0,0%	0	0%	1	1,1%	88	98,9%	38	42,7%
Crémazie	527	159	30,2%	111	21,1%	248	47,1%	4	1%	522	99,1%	5	0,9%	26	4,9%
D'Arcy-McGee	872	304	34,9%	118	13,5%	427	49,0%	22	3%	871	99,9%	1	0,1%	61	7,0%

* Électeurs non recoupables "représentent les électeurs militaires, membres de la GRC ou électeurs qui refusent de collaborer"

État des travaux au 31 mars 2002 de la commission permanente de révision concernant les électeurs non recoupés.
Pour l'ensemble des circonscriptions

		Décisions prises par la commission permanente de révision													
Circonscription	Dossiers transmis à la CPR	Corrections apportées à l'inscription nombre	%	Statu quo à la LEP nombre	%	Radiations nombre	%	Électeurs non recoupables* nombre	%.	Dossiers traités par la CPR nombre	%	Dossiers non terminés nombre	%	Électeurs toujours non recoupés nombre	%
Deux-Montagnes	222	76	34,2%	54	24,3%	25	11,3%	7	3%	162	73,0%	60	27,0%	24	10,8%
Drummond	199	56	28,1%	67	33,7%	51	25,6%	2	1%	176	88,4%	23	11,6%	31	15,6%
Dubuc	249	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	249	100,0%	154	61,8%
Duplessis	206	26	12,6%	30	14,6%	17	8,3%	1	0%	74	35,9%	132	64,1%	138	67,0%
Fabre	455	182	40,0%	115	25,3%	137	30,1%	7	2%	441	96,9%	14	3,1%	49	10,8%
Frontenac	71	7	9,9%	11	15,5%	9	12,7%	0	0%	27	38,0%	44	62,0%	40	56,3%
Gaspé	133	4	3,0%	9	6,8%	2	1,5%	3	2%	18	13,5%	115	86,5%	117	88,0%
Gatineau	469	117	24,9%	76	16,2%	118	25,2%	45	10%	356	75,9%	113	24,1%	174	37,1%
Gouin	673	170	25,3%	71	10,5%	409	60,8%	11	2%	661	98,2%	12	1,8%	33	4,9%
Groulx	126	24	19,0%	37	29,4%	30	23,8%	7	6%	98	77,8%	28	22,2%	37	29,4%

* Électeurs non recoupables "représentent les électeurs militaires, membres de la GRC ou électeurs qui refusent de collaborer"

État des travaux au 31 mars 2002 de la commission permanente de révision concernant les électeurs non recoupés.
Pour l'ensemble des circonscriptions

		Décisions prises par la commission permanente de révision													
Circonscription	Dossiers transmis à la CPR	Corrections apportées à l'inscription nombre	%	Statu quo à la LEP nombre	%	Radiations nombre	%	Électeurs non recoupables* nombre	%.	Dossiers traités par la CPR nombre	%	Dossiers non terminés nombre	%	Électeurs toujours non recoupés nombre	%
Hochelaga-Maisonneuve	327	84	25,7%	37	11,3%	203	62,1%	3	1%	327	100,0%	0	0,0%	13	4,0%
Hull	356	102	28,7%	42	11,8%	40	11,2%	21	6%	205	57,6%	151	42,4%	64	18,0%
Iberville	125	26	20,8%	38	30,4%	51	40,8%	6	5%	121	96,8%	4	3,2%	14	11,2%
Îles-de-la-Madeleine	61	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	61	100,0%	58	95,1%
Jacques-Cartier	484	154	31,8%	86	17,8%	196	40,5%	11	2%	447	92,4%	37	7,6%	59	12,2%
Jeanne-Mance	306	95	31,0%	31	10,1%	46	15,0%	4	1%	176	57,5%	130	42,5%	138	45,1%
Jean-Talon	189	72	38,1%	29	15,3%	79	41,8%	9	5%	189	100,0%	0	0,0%	18	9,5%
Johnson	68	5	7,4%	10	14,7%	5	7,4%	1	1%	21	30,9%	47	69,1%	46	67,6%
Joliette	89	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	89	100,0%	89	100,0%
Jonquière	30	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	30	100,0%	11	36,7%

* Électeurs non recoupables "représentent les électeurs militaires, membres de la GRC ou électeurs qui refusent de collaborer"

État des travaux au 31 mars 2002 de la commission permanente de révision concernant les électeurs non recoupés.
Pour l'ensemble des circonscriptions

		Décisions prises par la commission permanente de révision													
Circonscription	Dossiers transmis à la CPR	Corrections apportées à l'inscription nombre	%	Statu quo à la LEP nombre	%	Radiations nombre	%	Électeurs non recoupables* nombre	%.	Dossiers traités par la CPR nombre	%	Dossiers non terminés nombre	%	Électeurs toujours non recoupés nombre	%
Kamouraska-Témiscouata	32	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	32	100,0%	25	78,1%
Labelle	132	6	4,5%		0,0%	5	3,8%	0	0%	11	8,3%	121	91,7%	37	28,0%
Lac-Saint-Jean	107	28	26,2%	36	33,6%	40	37,4%	3	3%	107	100,0%	0	0,0%	12	11,2%
LaFontaine	466	158	33,9%	87	18,7%	204	43,8%	6	1%	455	97,6%	11	2,4%	30	6,4%
La Peltrie	252	108	42,9%	77	30,6%	52	20,6%	15	6%	252	100,0%	0	0,0%	22	8,7%
La Pinière	648	309	47,7%	181	27,9%	133	20,5%	20	3%	643	99,2%	5	0,8%	46	7,1%
Laporte	458	194	42,4%	117	25,5%	130	28,4%	14	3%	455	99,3%	3	0,7%	27	5,9%
La Prairie	115	34	29,6%	33	28,7%	35	30,4%	12	10%	114	99,1%	1	0,9%	14	12,2%
L'Assomption	169	61	36,1%	52	30,8%	43	25,4%	6	4%	162	95,9%	7	4,1%	15	8,9%
Laurier-Dorion	868	307	35,4%	198	22,8%	345	39,7%	16	2%	866	99,8%	2	0,2%	57	6,6%

* Électeurs non recoupables "représentent les électeurs militaires, membres de la GRC ou électeurs qui refusent de collaborer"

État des travaux au 31 mars 2002 de la commission permanente de révision concernant les électeurs non recoupés.
Pour l'ensemble des circonscriptions

		Décisions prises par la commission permanente de révision													
Circonscription	Dossiers transmis à la CPR	Corrections apportées à l'inscription nombre	%	Statu quo à la LEP nombre	%	Radiations nombre	%	Électeurs non recoupables* nombre	%.	Dossiers traités par la CPR nombre	%	Dossiers non terminés nombre	%	Électeurs toujours non recoupés nombre	%
Laval-des-Rapides	242	85	35,1%	58	24,0%	80	33,1%	8	3%	231	95,5%	11	4,5%	28	11,6%
Laviolette	85	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	85	100,0%	39	45,9%
Lévis	51	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	51	100,0%	32	62,7%
Limoilou	361	130	36,0%	101	28,0%	121	33,5%	9	2%	361	100,0%	0	0,0%	23	6,4%
Lotbinière	44	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	44	100,0%	39	88,6%
Louis-Hébert	339	117	34,5%	41	12,1%	157	46,3%	24	7%	339	100,0%	0	0,0%	31	9,1%
Marguerite-Bourgeoys	486	196	40,3%	97	20,0%	178	36,6%	11	2%	482	99,2%	4	0,8%	47	9,7%
Marguerite-D'Youville	168	66	39,3%	63	37,5%	31	18,5%	8	5%	168	100,0%	0	0,0%	11	6,5%
Marie-Victorin	194	81	41,8%	31	16,0%	76	39,2%	6	3%	194	100,0%	0	0,0%	14	7,2%
Marquette	348	107	30,7%	46	13,2%	57	16,4%	10	3%	220	63,2%	128	36,8%	150	43,1%

* Électeurs non recoupables "représentent les électeurs militaires, membres de la GRC ou électeurs qui refusent de collaborer"

État des travaux au 31 mars 2002 de la commission permanente de révision concernant les électeurs non recoupés.
Pour l'ensemble des circonscriptions

		Décisions prises par la commission permanente de révision													
Circonscription	Dossiers transmis à la CPR	Corrections apportées à l'inscription nombre	%	Statu quo à la LEP nombre	%	Radiations nombre	%	Électeurs non recoupables* nombre	%.	Dossiers traités par la CPR nombre	%	Dossiers non terminés nombre	%	Électeurs toujours non recoupés nombre	%
Maskinongé	51	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	51	100,0%	33	64,7%
Masson	49	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	49	100,0%	41	83,7%
Matane	40	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	40	100,0%	36	90,0%
Matapédia	47	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	47	100,0%	44	93,6%
Mégantic-Compton	58	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	58	100,0%	44	75,9%
Mercier	450	68	15,1%	51	11,3%	43	9,6%	6	1%	168	37,3%	282	62,7%	296	65,8%
Mille-Îles	241	104	43,2%	50	20,7%	78	32,4%	6	2%	238	98,8%	3	1,2%	17	7,1%
Montmagny-L'Islet	42	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	42	100,0%	33	78,6%
Montmorency	241	102	42,3%	70	29,0%	59	24,5%	7	3%	238	98,8%	3	1,2%	23	9,5%
Mont-Royal	1279	389	30,4%	187	14,6%	673	52,6%	23	2%	1272	99,5%	7	0,5%	80	6,3%

* Électeurs non recoupables "représentent les électeurs militaires, membres de la GRC ou électeurs qui refusent de collaborer"

État des travaux au 31 mars 2002 de la commission permanente de révision concernant les électeurs non recoupés.
Pour l'ensemble des circonscriptions

		Décisions prises par la commission permanente de révision													
Circonscription	Dossiers transmis à la CPR	Corrections apportées à l'inscription nombre	%	Statu quo à la LEP nombre	%	Radiations nombre	%	Électeurs non recoupables* nombre	%.	Dossiers traités par la CPR nombre	%	Dossiers non terminés nombre	%	Électeurs toujours non recoupés nombre	%
Nelligan	559	158	28,3%	133	23,8%	85	15,2%	11	2%	387	69,2%	172	30,8%	202	36,1%
Nicolet-Yamaska	45	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	45	100,0%	38	84,4%
Notre-Dame-de-Grâce	832	252	30,3%	138	16,6%	412	49,5%	28	3%	830	99,8%	2	0,2%	42	5,0%
Orford	136	53	39,0%	22	16,2%	44	32,4%	7	5%	126	92,6%	10	7,4%	24	17,6%
Outremont	1007	240	23,8%	149	14,8%	571	56,7%	34	3%	994	98,7%	13	1,3%	67	6,7%
Papineau	257	65	25,3%	50	19,5%	109	42,4%	8	3%	232	90,3%	25	9,7%	40	15,6%
Pointe-aux-Trembles	177	57	32,2%	18	10,2%	96	54,2%	2	1%	173	97,7%	4	2,3%	9	5,1%
Pontiac	443	100	22,6%	96	21,7%	165	37,2%	48	11%	409	92,3%	34	7,7%	86	19,4%
Portneuf	55	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	55	100,0%	50	90,9%
Prévost	205	4	2,0%	5	2,4%	0	0,0%	0	0%	9	4,4%	196	95,6%	118	57,6%

* Électeurs non recoupables "représentent les électeurs militaires, membres de la GRC ou électeurs qui refusent de collaborer"

État des travaux au 31 mars 2002 de la commission permanente de révision concernant les électeurs non recoupés.
Pour l'ensemble des circonscriptions

		Décisions prises par la commission permanente de révision													
Circonscription	Dossiers transmis à la CPR	Corrections apportées à l'inscription nombre	%	Statu quo à la LEP nombre	%	Radiations nombre	%	Électeurs non recoupables* nombre	%.	Dossiers traités par la CPR nombre	%	Dossiers non terminés nombre	%	Électeurs toujours non recoupés nombre	%
Richelieu	203	61	30,0%	54	26,6%	82	40,4%	5	2%	202	99,5%	1	0,5%	6	3,0%
Richmond	29	1	3,4%	2	6,9%	5	17,2%	5	17%	13	44,8%	16	55,2%	23	79,3%
Rimouski	104	17	16,3%	36	34,6%	10	9,6%	2	2%	65	62,5%	39	37,5%	46	44,2%
Rivière-du-Loup	37	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	37	100,0%	31	83,8%
Robert-Baldwin	590	203	34,4%	94	15,9%	264	44,7%	13	2%	574	97,3%	16	2,7%	50	8,5%
Roberval	62	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	62	100,0%	56	90,3%
Rosemont	481	129	26,8%	79	16,4%	262	54,5%	8	2%	478	99,4%	3	0,6%	23	4,8%
Rousseau	103	18	17,5%	19	18,4%	30	29,1%	5	5%	72	69,9%	31	30,1%	35	34,0%
Rouyn-Noranda-Témiscamingue	104	11	10,6%	10	9,6%	7	6,7%	2	2%	30	28,8%	74	71,2%	76	73,1%
Saguenay	219	51	23,3%	102	46,6%	62	28,3%	2	1%	217	99,1%	2	0,9%	13	5,9%

* Électeurs non recoupables "représentent les électeurs militaires, membres de la GRC ou électeurs qui refusent de collaborer"

État des travaux au 31 mars 2002 de la commission permanente de révision concernant les électeurs non recoupés.
Pour l'ensemble des circonscriptions

		Décisions prises par la commission permanente de révision													
Circonscription	Dossiers transmis à la CPR	Corrections apportées à l'inscription nombre	%	Statu quo à la LEP nombre	%	Radiations nombre	%	Électeurs non recoupables* nombre	%.	Dossiers traités par la CPR nombre	%	Dossiers non terminés nombre	%	Électeurs toujours non recoupés nombre	%
Saint-François	97	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	97	100,0%	34	35,1%
Saint-Henri-Sainte-Anne	586	123	21,0%	94	16,0%	358	61,1%	9	2%	584	99,7%	2	0,3%	30	5,1%
Saint-Hyacinthe	228	76	33,3%	50	21,9%	99	43,4%	2	1%	227	99,6%	1	0,4%	8	3,5%
Saint-Jean	255	45	17,6%	61	23,9%	129	50,6%	16	6%	251	98,4%	4	1,6%	39	15,3%
Saint-Laurent	914	344	37,6%	158	17,3%	392	42,9%	14	2%	908	99,3%	6	0,7%	50	5,5%
Sainte-Marie-Saint-Jacques	1303	211	16,2%	114	8,7%	954	73,2%	18	1%	1297	99,5%	6	0,5%	41	3,1%
Saint-Maurice	48	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	48	100,0%	43	89,6%
Salaberry-Soulanges	153	25	16,3%	31	20,3%	21	13,7%	1	1%	78	51,0%	75	49,0%	80	52,3%
Sauvé	384	134	34,9%	39	10,2%	194	50,5%	10	3%	377	98,2%	7	1,8%	24	6,3%
Shefford	115	10	8,7%	3	2,6%	47	40,9%	1	1%	61	53,0%	54	47,0%	54	47,0%

* Électeurs non recoupables "représentent les électeurs militaires, membres de la GRC ou électeurs qui refusent de collaborer"

État des travaux au 31 mars 2002 de la commission permanente de révision concernant les électeurs non recoupés.
Pour l'ensemble des circonscriptions

		Décisions prises par la commission permanente de révision													
Circonscription	Dossiers transmis à la CPR	Corrections apportées à l'inscription nombre	%	Statu quo à la LEP nombre	%	Radiations nombre	%	Électeurs non recoupables* nombre	%.	Dossiers traités par la CPR nombre	%	Dossiers non terminés nombre	%	Électeurs toujours non recoupés nombre	%
Sherbrooke	133	12	9,0%	2	1,5%	74	55,6%	0	0%	88	66,2%	45	33,8%	46	34,6%
Taillon	196	90	45,9%	34	17,3%	54	27,6%	9	5%	187	95,4%	9	4,6%	14	7,1%
Taschereau	413	161	39,0%	49	11,9%	186	45,0%	17	4%	413	100,0%	0	0,0%	24	5,8%
Terrebonne	87	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	87	100,0%	39	44,8%
Trois-Rivières	152	16	10,5%	8	5,3%	16	10,5%	1	1%	41	27,0%	111	73,0%	97	63,8%
Ungava	1337	562	42,0%	206	15,4%	108	8,1%	12	1%	888	66,4%	449	33,6%	523	39,1%
Vachon	350	118	33,7%	92	26,3%	122	34,9%	16	5%	348	99,4%	2	0,6%	33	9,4%
Vanier	201	55	27,4%	48	23,9%	85	42,3%	12	6%	200	99,5%	1	0,5%	21	10,4%
Vaudreuil	147	18	12,2%	10	6,8%	10	6,8%	3	2%	41	27,9%	106	72,1%	66	44,9%
Verchères	91	0	0,0%		0,0%	0	0,0%	0	0%	0	0,0%	91	100,0%	72	79,1%

* Électeurs non recoupables "représentent les électeurs militaires, membres de la GRC ou électeurs qui refusent de collaborer"

État des travaux au 31 mars 2002 de la commission permanente de révision concernant les électeurs non recoupés.
Pour l'ensemble des circonscriptions

		Décisions prises par la commission permanente de révision													
Circonscription	Dossiers transmis à la CPR	Corrections apportées à l'inscription nombre	%	Statu quo à la LEP nombre	%	Radiations nombre	%	Électeurs non recoupables* nombre	%	Dossiers traités par la CPR nombre	%	Dossiers non terminés nombre	%	Électeurs toujours non recoupés nombre	%
Verdun	720	299	41,5%	115	16,0%	289	40,1%	16	2%	719	99,9%	1	0,1%	30	4,2%
Viau	838	172	20,5%	128	15,3%	519	61,9%	12	1%	831	99,2%	7	0,8%	48	5,7%
Viger	223	64	28,7%	26	11,7%	49	22,0%	6	3%	145	65,0%	78	35,0%	86	38,6%
Vimont	342	138	40,4%	63	18,4%	127	37,1%	3	1%	331	96,8%	11	3,2%	27	7,9%
Westmount-Saint-Louis	1932	339	17,5%	182	9,4%	1308	67,7%	98	5%	1927	99,7%	5	0,3%	158	8,2%
Grand total	37070	10450	28,2%	6010	16,2%	13253	35,8%	1048	3%	30761	83,0%	6309	17,0%	7129	19,2%

* Électeurs non recoupables "représentent les électeurs militaires, membres de la GRC ou électeurs qui refusent de collaborer"